



SOCIÉTÉ

Jean-Michel Blanquer : « La protection des enseignants doit être accentuée »

Alors que le rapport de l'Inspection générale sur l'assassinat de Samuel Paty vient d'être publié, le ministre de l'Éducation souligne la réactivité de l'équipe éducative avant le drame. Il propose des pistes d'amélioration pour lutter contre la haine en ligne et le cyber harcèlement.

PROPOS RECUEILLIS PAR
CAROLINE BEYER
 ET **MARIE-ESTELLE PECH**

PRÈS de deux mois après la décapitation du professeur d'histoire, Samuel Paty, à Conflans, l'Inspection générale a rendu le rapport, commandé par Jean-Michel Blanquer, sur le déroulé des faits du côté de l'Éducation nationale. Alors que le Parquet antiterroriste enquête toujours, le ministre parle d'une « bonne réactivité » et de « réflexes professionnels ». Même si « on peut voir des failles, a posteriori », ajoute-t-il.

Le FIGARO. – Que nous dit ce rapport de l'Inspection générale de la réaction des services de l'État face à la situation de Samuel Paty, avant l'attentat du 16 octobre ?
Jean-Michel BLANQUER. – Ce rapport indépendant est une pièce du dossier judiciaire et contribuera à la recherche de la vérité par la justice. C'est important, non seulement de connaître toute la vérité, mais aussi d'analyser nos forces et nos faiblesses. Des forces, il y en a eu. Il y a eu une bonne réactivité et des réflexes professionnels, de la part de Samuel Paty, de la principale du collège et des différents acteurs dont les équipes « Valeurs de la République » de l'académie de Versailles. Le soutien de l'institution au professeur semble avoir été total. On peut voir des failles ensuite, a posteriori. L'une des leçons à

tirer, c'est que les hypothèses les plus extrêmes ne sont pas à exclure. Nous avons un véritable enjeu autour de la protection des fonctionnaires. Elle doit être accentuée.

Comment ?

La protection fonctionnelle, qui consiste à soutenir judiciairement un agent et à assumer les frais de justice, existe déjà. Elle aurait d'ailleurs été mise en route dans l'affaire Paty corrélativement au dépôt de plainte de la principale au nom du collège et le contentieux aurait évidemment été soutenu par l'institution. Cette protection fonctionnelle doit être la plus réactive et la plus systématique possible. Il y a ensuite la protection par les forces de l'ordre qui doit être renforcée dans certains cas. Elle peut aller de la présence de la police aux abords d'un établissement jusqu'à la protection d'un professeur.

Alors que le niveau d'inquiétude est très important au collège, il ne semble pas s'être passé grand-chose en termes de protection...

Il faut faire attention aux analyses a posteriori, qui peuvent être anachroniques. Il me semble qu'il y a eu un sentiment d'insécurité exprimé par les différents acteurs de l'Éducation nationale, à plusieurs

reprises. Personne probablement n'imagine qu'un assassinat est un horizon possible.

L'ampleur prise par l'affaire sur les réseaux sociaux a été uniquement signalée par des parents et des enseignants. Quelle leçon en tirer ?
 Nous menons déjà une politique de lutte contre le cyber harcèlement. Mais par ailleurs, concernant la haine en ligne, il nous faudra des outils juridiques nouveaux, notamment pour nos relations avec les plateformes des réseaux sociaux, afin de mieux analyser les menaces et mieux retirer et poursuivre les contenus haineux.

Plus de 790 incidents ont été signalés à l'occasion de l'hommage à Samuel Paty. C'est beaucoup...

Ils sont la conséquence de la franchise que j'ai demandée à tous les acteurs. Aujourd'hui, je crois qu'il est beaucoup plus clair pour tout le monde qu'il est indispensable de signaler tout fait et de se faire aider dès que l'on se sent en difficulté. L'augmentation des signalements, qui je le rappelle sont très différents les uns des autres, et plus ou moins graves, est une bonne chose, et traduit l'augmentation de la réaction de chacun et de l'institution. Les équipes « Valeurs de la républi-



que» ont été très présentes sur le terrain pour contribuer à rétablir les situations. Des poursuites pénales ont été engagées dans les cas les plus graves.

N'avez-vous pas l'impression d'une fracture dans la société et le monde enseignant autour de la laïcité ?

Certaines forces essaient de rindgardiser le principe de laïcité à l'échelle nationale et internationale. On essaye de faire croire que cette idée serait trop française ou trop désuète. Je pense tout le contraire. Le défi du radicalisme islamiste est un défi non pas religieux mais politique. C'est un projet politique d'atteinte à la démocratie. À nous d'expliquer cela sur le plan intellectuel et politique - ce que je fais - et d'avoir un « tonus républicain », avec des projets concrets, pour être à la hauteur de l'enjeu.

Vous incarnez une laïcité trop « dure », selon certains députés de la majorité. Êtes-vous soutenu ?

Je suis à l'unisson des orientations du président de la république et du premier ministre, lesquels ont eu des mots extrêmement clairs sur ces sujets-là. Dans la majorité parlementaire, il peut y avoir des nuances. Mais il y a aussi des évolutions importantes car tout le monde est conscient de la défiance à l'égard de la République.

Assumez-vous vos mots sur l'islamo-gauchisme à l'université ?

J'ai été universitaire avant d'être ministre. Mon propos, qui ne vise pas l'université dans sa globalité, dont je défends les libertés, mais des postures intellectuelles, est fait pour créer de la lucidité, de la clarté sur les enjeux politiques du débat intellectuel. Certains ont fait semblant de croire qu'il s'agissait d'une attaque contre l'université en général. Ce n'est bien sûr pas le cas et mon intention n'était pas de créer une polémique à ce sujet. Certains avancent masqués ou sans

se rendre compte de la portée de leur idéologie. Quand on a de la violence politique, de l'antisémitisme, du radicalisme et du racisme dans la sphère des intellectuels et de politique de le dénoncer. Ensuite, chacun vient avec ses idées. Cela oblige chacun à se repositionner clairement par rapport à cette question. J'ai vu beaucoup de gens nier toute connivence avec l'islamisme. Tant mieux.

Les associations défendant l'instruction à domicile se définissent comme des victimes collatérales de la loi « confortant les principes républicains ».

Que leur répondez-vous ?

Nous avons prévu dans la loi de prendre en compte des situations particulières d'élèves et de leurs familles. Mais notre visée est claire. Nous avons des milliers d'enfants à protéger contre la violation de leurs droits. Quand vous êtes envoyé enfant dans des pseudo-écoles, voilé de la tête aux pieds pour certains, pour vous faire endoctriner d'une pensée qui ne reconnaît pas les valeurs fondamentales de notre République, c'est un problème pour la République tout entière et c'est d'abord un danger pour l'enfant.

Ce ne sera plus un choix possible des familles...

Elles continueront d'avoir le choix de l'école publique ou de l'école privée, sous contrat ou hors contrat. Plusieurs milliers d'enfants parmi ceux instruits à domicile sont soumis à une forme de radicalisme ou de phénomène sectaire. La loi Gatel m'a permis de m'opposer à l'ouverture de certaines écoles hors contrat. Mais nous sommes aujourd'hui encore dans une position délicate pour fermer les écoles hors contrat qui posent problème. Avec ce projet de loi, nous pourrions être plus efficaces. ■



« Certaines forces essayent de ringardiser le principe de laïcité à l'échelle nationale et internationale. On essaye de faire croire que cette idée serait trop française ou trop désuète. Je pense tout le contraire », souligne le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.

FRANÇOIS BOUCHON/
LE FIGARO